

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

PRIMATURE



AUTORITE DE REGULATION
DES MARCHES PUBLICS

ARMP
Transparence - Equité - Probité

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

ATTESTATION DE PAYEMENT DE LA REDEVANCE N° 249/2022

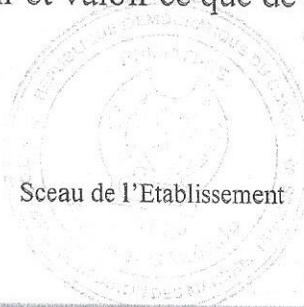
A la société UAC Sarl

Après avoir reçu le contrat du marché n°1333/PRESS-COVID/MIN-SPHP/BCECO/DG/DPM/PGN/2022/MF, conclu avec le Bureau Central de Coordination (BCeCO), pour un montant total hors taxe de dollars américains trente-six mille neuf cent nonante-un, quatre-vingt-huit centimes (36 991,88) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant.

Fait à Kinshasa, le 09/09/2022.

Pour servir et valoir ce que de droit

Directeur Administratif et Financier



Sceau de l'Etablissement

Raymond M.L YUMBA
Directeur Général a.i